



Syndicat
des

Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

SE-UNSA

16 rue J.Chatel, BP41
97461 SAINT-DENIS CEDEX
Tel : 0262 20 08 13
E-mail: 974@se-unsa.org



Consultez régulièrement le [site du syndicat](#) les circulaires rectorales, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

FLASH n°25 Jeudi 17 mai mai 2018 SE-UNSA 974

Ce Flash est aussi disponible au format PDF [ICI](#)

Sommaire :

- 1/ Compte rendu de l'audience du SE-Unsa avec l'IA-Daasen
- 2/ Application SIAE
- 3/ Plan lecture et maths : les suites dans le 1^{er} degré
- 4/ Avancement à la hors-classe des PE : ratio et détachés

1/ Compte rendu de l'audience du SE-Unsa avec l'IA-Daasen

Le vendredi 4mai, notre organisation syndicale a été reçue en audience par l'IA sur des problématiques concernant les écoles et les enseignants du 1^{er} degré.

Les points suivants ont été abordés :

-Gestion des fermetures d'écoles en cas d'intempéries et rôle des directeurs-trices d'école
L'IA reconnaît qu'il faut mettre en place un protocole et qu'un message systématisé doit être diffusé à l'ensemble des personnels. Le SE-UNSA a demandé que ce soit les services du rectorat qui diffuse l'info directement à tous les enseignants via leur boîte professionnelle et non plus les directeurs d'école qui ont eux aussi droit à la déconnexion.

De plus l'IA a rappelé que le téléphone personnel des directeurs d'école ne pouvait en aucun être le relais d'info pour et par les IEN. Le seul cas possible d'envoi d'information est institué dans le cadre du plan Vigipirate.

D'autre part, aucune solution n'est à ce jour apporter pour l'aide à la direction d'école. L'appel à des contrats civiques semble être peu probable. L'IA nous demande de nous tourner vers le Secrétaire général et à la DRH du rectorat pour cette question administrative.

Nous demanderons très prochainement un RDV pour de nouveau aborder cette problématique.

-Organisation du droit syndical

Déduction des RIS sur les 108h et la journée de solidarité : l'IA ne s'opposera pas à tous ceux qui feront la demande de déduction de la journée de solidarité.

-Accès au temps partiel notamment pour les enseignants des CP et CE1 dédoublés

L'IA a annoncé qu'il n'a donné aucune consigne particulière pour ces niveaux de classe et que les enseignants ayant faits des demandes, dans le respect de la circulaire « Temps partiel 2018 », ne se verront pas refuser leur demande de temps partiel sur ces postes.

Il rappelle que 900 PE volontaires et expérimentés sont concernés par ces classes. Il a demandé un accompagnement particulier de ces enseignants par les circonscriptions.

Juste après la promulgation des résultats du mouvement, tous les enseignants ayant obtenu une mutation dans les écoles REP et REP+, seront conviés à un conseil des maîtres pour la mise en place de l'organisation de la future année scolaire. Et tous les enseignants, qui se verront attribués une classe de CP ou de CE1, auront une formation de 2 jours en juillet.

-Organisation des RDV de carrière

Pour l'IA rappelle que tout enseignant a le droit de demander un report et même de refuser le RDV sans aucune incidence pour l'enseignant (envoi d'un mail via la boîte académique à son IEN)

Le SE lui a également rappelé ses engagements pris en CAPD pour tous les enseignants ayant eu une inspection durant l'année scolaire 2016-2017, qui devait cette année avoir uniquement un entretien avec leur IEN et lui a demandé de faire respect cet accord.

Concernant la transmission du compte rendu après le RDV de carrière, le délai est de 3 semaines. Cependant l'application dysfonctionne (lire ci-dessous)

Pour conclure il propose de mettre en place un GT « débriefing » sur les nouveautés de cette année : RDV de carrière (application ISAE...), Classe exceptionnelle et Hors classe (application SIAP)

-Fermeture de classe en juin

A ce jour aucune fermeture n'est programmée. La carte scolaire arrêtée au CTA de mars est toujours d'actualité.

Comme pour l'école Primat, il créera un poste de PE supplémentaire qui sera mis à disposition des 3 écoles de la Zac Fayard à St André.

-Situation des écoles maternelles de St Pierre

L'IA et ses services ont rencontré le maire le 3 mai. Suite à la proposition de la mairie de mettre en place une charte pour les écoles maternelles, les parties présentes se sont entendues pour travailler sur cette charte pour arriver à l'écriture d'une charte académique qui sera ensuite envoyée à toutes les communes pour une contractualisation selon le contexte de chacune d'entre elle.

Le mercredi 23 mai, les 25 directeurs d'école et les 25 coordonatrices des asem de St Pierre, se réuniront en groupe avec 5 personnels du rectorat de travailler sur la charte de la mairie. Le but est d'échanger, voir les points de divergence et écrire une charte académique.

2/ Application SIAE

Dysfonctionnement sur l'application SIAE et à la non visibilité du compte-rendu de rendez-vous de carrière par les P.E (malgré un message reçu leur indiquant la possibilité de le consulter). Le SE-UNSA a saisi la DGRH.

Voici les principaux éléments de sa réponse :

« Les liens ou l'affichage ne permettaient pas d'accéder au document. Ce problème a été résolu et depuis vendredi 11/05/18, les CR sont consultables normalement. »

« Les messages de notification ont été réinitialisés. Ils ont été de nouveau transmis le mardi 15 mai, date de redémarrage du délai de 3 semaines » (pour prise de connaissance / observation).

3/ Plan lecture et maths : les suites dans le 1^{er} degré

Les annonces et décisions du ministre concernant la lecture et les mathématiques commencent à trouver des déclinaisons concrètes :

- les recommandations pour l'utilisation d'un manuel en CP commencent à fleurir dans les départements.

- la mise en place de nouvelles évaluations (début CP, milieu de CP, début de CE1) est en préparation. Une réunion de présentation au ministère aura d'ailleurs lieu cette semaine.

- la note de service 2018-049 (l'une des 4 du BO spécial recommandations pédagogiques du 26 avril) et le courrier accompagnant le BO mentionne que les « APC sont consacrées à des activités de lecture pour ménager plus de place encore à la lecture ».

Remarque : il faut rappeler ici que le cadre des APC n'est pas modifié dans le Code de l'Education (article D 521-13).

Le SE-Unsa est associé à l'initiative de l'ANCP pour un courrier commun au ministre.
Lire l'article sur ce thème (avec en pj le courrier de la DGESCO et courrier commun ANCP/SE-Unsa au ministre) : [lire ICI](#)

L'ensemble de ces dispositions illustrent la conception descendante et infantilisante du ministre concernant le métier enseignant dans le premier degré : à travers ses prises de parole, ses courriers et ses décisions, il nie le professionnalisme et l'autonomie pédagogique des enseignants.

4/ Avancement à la hors-classe des PE : ratio et détachés

Ratio promus/promouvables : l'arrêté fixant le ratio est toujours en attente de publication.

Le ratio est fixé par un arrêté qui est en attente de publication (11 mai l'année dernière). À la suite de cette publication, la DGRH adressera les contingents académiques aux rectorats.

Avancement des détachés à la hors-classe : c'est dans le département d'origine.

Les détachés apparaîtront sur notre document local. En effet, concernant les avancements de grade (HC mais aussi classe ex) des personnels détachés en France et hors-de-France, leur examen se fait en CAPD (et non en CAPN).

NB : concernant la classe exceptionnelle, les contingents académiques ne nous ont pas encore été transmis.

L'équipe du SE UNSA se tient à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires

Pour nous contacter :

Adresse mail : 974@se-unsa.org Fax : 0262 21 58 65

Pour un meilleur traitement de vos demandes veuillez rajouter : 1D-dans l'onglet « Objet » du mail

ex : 1D-Demande de renseignements xxxxxxxxx

Par téléphone : Responsable 1^{er} degré : Sonia LAPIERRE

	Circonscriptions	Correspondant	N° de Téléphone
Secteur Ouest	Étang-Salé St Louis	LAPIERRE Sonia	06 92 63 36 99
		CADET Marie-Claude	06 92 17 08 92
	Port Possession St Paul 3	BOYER Luc	06 92 77 71 21
	St Paul 1 et 2 St Leu	TAURAN Véronique	06 92 64 95 67
Nord	St Denis Ste Marie	NIFAUT Maryse	06 92 63 29 42
Est	Bras-Panon St André Ste Suzanne	BIJOUX Brice	0692 63 28 09
	St Benoît	GENTY Thierry	0692 51 91 64
Sud	Tampon St Pierre	ROGER Erick	06 92 60 48 07
	Petite Ile St Joseph	FONTAINE Philibert	06 92 61 72 57
ASH		VERDIER Michèle	06 92 70 38 62
Réseaux sociaux		JEAMBLU Sophie	06 92 69 42 95
Responsable Jeunes	Enseignants	GACEM Houria	06 92 20 90 79

Responsable Contractuels	(AED/CAE/CUI/AESH)	GERVAIS Sylvain	06 9224 99 14
--------------------------	--------------------	-----------------	---------------